Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D78_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 septembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 11 septembre 2026 Date d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme Hélène ROEHRIG donne procuration à M. Jacques POULIQUEN à compter de la délibération N° 235-D104-26

Monsieur Pascal GRIMALDI a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D78 – 26 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D78_26-DE

235 – D78 – 26 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessous.

	SECTION		TOTAL DM
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Dépenses	39 104,00 €	109 201,00 €	148 305,00 €
Recettes	39 104,00 €	109 201,00 €	148 305,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement		***39 104,00***
multiple	Modification des crédits des écoles - suite à la délibération du juin 2026	216,00
multiple	Modification des crédits des écoles - suite à la délibération du juin 2026	-654,00
multiple	Modification des crédits des écoles - suite à la délibération du juin 2026	19,00
multiple	Modification des crédits des écoles - suite à la délibération du juin 2026	414,00
657481	L'augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations + l'augmentation de la subvention COS 2026 + subventions exceptionnelles	14 000,00
65818	Complément abonnement Go Vocal	1 500,00
6228	Animations - Marché estival	3 400,00
6541	Admissions en non-valeur	4 423,00
6542	Créances éteintes	1 198,00
60632	Dépenses Atelier	888,00
65818	Passage de version d'office 2019 à 2024	13 700,00
6815	Récupération de la provision 2026	-10 000,00
615221	Dépenses de réparation - sinistre Jules Ferry	10 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES		***39 104,00***

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses d'investissement		***109 201,00***
2313	Gymnase Y. Bourhis : Rénovation toiture et vestiaires	68 700,00
2313	Etudes vidéoprotection	35 300,00
4541	Opérations pour le compte du tiers	5 201,00
SOUS-TOTAL DEPENSES		**109 201,00**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D78_26-DE

RECETTES		
Recettes de fonctionnement		***39 104,00***
747888	Subvention France AgriMer (cantine scolaire)	4 954,00
7078	Vente de ferraille - Atelier	888,00
73111	Augmentation des recettes fiscales	33 262,00
SOUS-TOTAL RECETTES		***39 104,00***

RECETTES		
Recettes d'investissement		***109 201,00***
1313	Subvention Département Pacte Finistère 2030 - Extension Jules Ferry	4 000,00
1311	DSIL - Extension Jules Ferry Périscolaire	100 000,00
4541	Opérations pour le compte du tiers	5 201,00
SOUS-TOTAL RECETTES		**109 201,00**

○ Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – 3 voix contre (M. Pons, Mme Quétier, M. Grimaldi – 4 abstentions (M. Péron, Mme Bournot-Gallou, M. Morvan, Mme Nicolas).

Fait au RELECQ-KERHUON, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Erwan L'EOST

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère